



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 février 2001 (20.02)
(OR. en)**

5980/01

LIMITE

EDUC 18

RÉSULTATS DES TRAVAUX

du: Conseil

n° doc. préc.: 5680/01 EDUC 18

Objet: Rapport du Conseil "Education" au Conseil européen sur "Les objectifs concrets
futurs des systèmes d'éducation et de formation"

Suivant le mandat donné par le Conseil européen, lors de sa réunion de mars 2000 à Lisbonne, le Conseil "Éducation" a adopté, lors de sa session du 12 février 2001, le rapport susmentionné, tel qu'il figure à l'annexe, en vue de le soumettre au Conseil européen de Stockholm (23 et 24 mars).

RAPPORT DU CONSEIL "ÉDUCATION"

AU CONSEIL EUROPÉEN

**SUR LES OBJECTIFS CONCRETS FUTURS DES
SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
I. Les défis	5
II. Les objectifs	7
– Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union européenne	7
– Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation	11
– Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation	13
III. Le rôle futur de l'éducation et de la formation dans le cadre du suivi de Lisbonne	16

RAPPORT DU CONSEIL "ÉDUCATION" AU CONSEIL EUROPÉEN

SUR LES OBJECTIFS CONCRETS FUTURS DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

INTRODUCTION

Lors du sommet de Lisbonne, en mars 2000, le Conseil européen a invité le Conseil "Éducation" à "entreprendre une réflexion générale sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'enseignement, axée sur les préoccupations et les priorités communes, tout en respectant les diversités nationales, en vue de contribuer aux processus de Luxembourg et Cardiff, et de présenter un rapport plus complet au Conseil européen au printemps 2001." ¹ Le Conseil "Éducation, lors des réunions qu'il a tenues en juin et en novembre 2001, a invité la Commission à élaborer un rapport ² sur cette question, rapport qui a alimenté celui que le Conseil "Éducation" a adopté le 12 février et qui pourra donc être soumis au Conseil européen de Stockholm, comme cela a été prévu par le Conseil européen de Santa Maria da Feira, les 19 et 20 juin 2000, ³ et confirmé lors du Conseil européen de Nice qui s'est tenu du 7 au 9 décembre 2000. ⁴

Le présent rapport traite à la fois de l'éducation et de la formation, le Conseil ayant estimé que le mandat qui lui a été confié à Lisbonne par le Conseil européen ne se limitait pas au domaine de l'éducation au sens traditionnel du terme.

En se basant sur les contributions des États membres, le Conseil a défini un certain nombre de priorités communes pour l'avenir ainsi que la manière dont les systèmes d'éducation et de formation devraient contribuer à la réalisation de l'objectif défini à Lisbonne, à savoir faire de l'Europe "*l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.*" Parallèlement, le Conseil relève que l'éducation a aussi pour mission de promouvoir les valeurs humanistes communes à nos sociétés. Le Conseil a également examiné les finalités globales que la société assigne à l'éducation et à la formation, à savoir:

- l'épanouissement de la personne, qui doit ainsi pouvoir réaliser tout son potentiel et vivre pleinement sa vie;
- le développement de la société, qui suppose notamment que l'on stimule la démocratie, que l'on réduise les disparités et les injustices entre les personnes et les groupes et que l'on favorise la diversité culturelle;
- l'essor de l'économie, qui suppose que la main-d'œuvre soit dotée de compétences adaptées à l'évolution économique et technologique.

Au cours de ses travaux, le Conseil a pris acte des mesures prises par la Commission depuis le Conseil européen de Lisbonne, et plus particulièrement de la publication des communications relatives à l'initiative "eLearning" et du mémorandum "Éducation et formation tout au long de la vie" qui ont été présentés au Conseil "Éducation" le 9 novembre 2000. Le Conseil examinera comment les choses ont évolué dans ce domaine. ⁵

¹ Conclusions de la présidence, point 27.

² Rapport de la Commission sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation (COM (2001) 59 final), bientôt disponible sous la cote 5688/01 EDUC 20.

³ Conclusions de la présidence, point 32.

⁴ Conclusions de la présidence, point 34.

⁵ Un résumé des initiatives prises dans ce domaine au niveau de l'UE figure à l'annexe II du rapport de la Commission.

I. LES DÉFIS

Le monde actuel se caractérise par des changements rapides, une mondialisation croissante et des relations économiques et socio-culturelles de plus en plus complexes. Or, toute réflexion sur les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation doit prendre en compte la rapidité de ces changements. De plus en plus, l'information et la connaissance sont les moteurs des nouvelles structures économiques et des sociétés. En particulier, l'ordinateur devient de plus en plus largement accessible, que ce soit au travail ou à la maison. C'est sur cette relative maîtrise des technologies de l'information et de la connaissance (TIC) qu'il faut s'appuyer pour organiser l'éducation et la formation de l'avenir.

Les citoyens européens comptent parmi les plus instruits du monde et les systèmes d'éducation et de formation européens se classent parmi les plus performants. Si elle veut rester concurrentielle à l'échelle mondiale, l'Europe devrait toutefois se montrer capable d'anticiper, y compris pour ce qui concerne l'utilisation des nouvelles TIC.

1.1 Les changements dans la vie professionnelle

La nature du travail est en mutation et les compétences exigées des salariés et des cadres évoluent. On peut citer quelques exemples de cette évolution : les produits actuels requièrent de plus en plus de connaissances, une proportion croissante de la main-d'œuvre travaille dans le secteur des services, les nouveaux modes d'organisation du travail requièrent de nouvelles compétences et les entreprises sont appelées à jouer un rôle en matière de formation. Le savoir ne peut plus, comme par le passé, être considéré comme acquis une fois pour toutes. Dans de nombreux domaines, pour quiconque voudra continuer à disposer d'atouts sur le marché de l'emploi et maintenir sa capacité d'insertion professionnelle, l'éducation et la formation tout au long de la vie deviendront indispensables. L'avènement de la société fondée sur la connaissance ne doit pas entraîner la création de nouvelles barrières sociales, mais au contraire permettre de surmonter celles qui existent. Tous les systèmes d'éducation et de formation sont confrontés à ces défis et tous devront anticiper ces changements rapides et s'y adapter. Définir des objectifs communs, examiner les solutions possibles, procéder à des échanges de bonnes pratiques sont autant de moyens importants pour permettre de relever ces défis ensemble.

1.2 Société, démographie et migrations

Tout d'abord, il faut constater que la structure démographique est en mutation. La proportion de personnes âgées n'a jamais été aussi grande. Nous vivons plus longtemps et notre vie est plus active que jamais dans l'histoire. Les personnes jeunes et qualifiées deviennent une ressource rare, surtout dans les pays où le marché de l'emploi est plus étroit. Il convient d'examiner ce phénomène avec grand soin si l'on veut parvenir à un développement durable dans nos sociétés.

Ces tendances démographiques représentent une gageure pour les systèmes d'éducation et de formation. Aussi convient-il

- d'encourager chacun et chacune à continuer à apprendre, dans les filières traditionnelles d'éducation et de formation ou dans un cadre professionnel, et devenir ainsi plus apte à l'emploi et plus entreprenant;
- d'informer et d'orienter et de permettre à chacun et chacune de continuer à s'instruire et à se former tout au long d'une vie plus longue et plus active.

La profession enseignante est elle aussi confrontée à l'évolution démographique. Dans l'Union européenne, environ la moitié du corps enseignant est âgé de 40 ans ou plus et 20% des enseignants partiront à la retraite dans les dix prochaines années. On constate toutefois des variations considérables; la proportion d'enseignants qui partiront à la retraite dans les dix ans est beaucoup plus élevée dans certains pays, où elle atteint 75 voire 80%. Ces chiffres ont des incidences très fortes sur la formation et le recrutement des enseignants, surtout si lorsqu'il s'y ajoute la difficulté que connaissent certains pays à attirer des recrues de qualité.

En outre, les flux migratoires sont aujourd'hui plus variés; les systèmes d'éducation et de formation doivent dès lors faire face aux réalités d'un public diversifié et multilingue auquel il faut pouvoir s'adresser. Les flux migratoires à destination de l'UE doivent également être pris en compte dans la perspective d'un développement durable.

1.3 Égalité des sexes et exclusion sociale

L'éducation et la formation sont l'un des moyens structurels dont la société dispose pour aider les citoyens à bénéficier d'un accès équitable à la prospérité, au processus de décision démocratique et à l'épanouissement socio-culturel individuel. La possibilité pour tout un chacun d'actualiser ses compétences tout au long de la vie devient par conséquent un élément clé de la lutte contre l'exclusion sociale et de la promotion de l'égalité des chances au sens le plus large du terme. Les systèmes d'éducation et de formation devraient avoir pour objectif de contribuer à l'avènement d'une société solidaire. Pour ce faire, il convient de veiller à ce que les structures et les mécanismes permettant d'éliminer la discrimination soient mis en place à tous les niveaux. Dans ce contexte, il faut accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, comme les personnes qui ont des besoins éducationnels spécifiques.

1.4 L'élargissement en vue

Selon ce qui a été convenu lors du Conseil européen de Nice, l'élargissement de l'Union européenne s'inscrit dans une perspective à moyen terme, ce qui ne manquera pas d'avoir des incidences sur les objectifs des systèmes d'éducation et de formation, non seulement à l'intérieur de l'UE elle-même, mais aussi, et peut-être même davantage encore, dans les pays candidats à l'adhésion. Les objectifs définis dans le présent rapport s'appliquent également à ces pays, malgré d'inévitables différences de priorité ou d'accent dans certains cas.¹

¹ Les ministres de l'éducation aborderont ces questions lors d'une réunion ministérielle conjointe avec les pays candidats, qui se tiendra à Riga les 29 et 30 juin 2001.

II. LES OBJECTIFS

Compte tenu de ces défis et de ces évolutions, et dans le but de contribuer à la réalisation du "nouvel objectif stratégique" pour l'Europe, les ministres de l'éducation ont adopté, pour les dix années à venir, les objectifs stratégiques concrets ci-après.

- ◆ **Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union européenne.**
- ◆ **Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation.**
- ◆ **Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation.**

Sur la base de ces objectifs communs, les États membres œuvreront ensemble au niveau européen, au cours des dix prochaines années, pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés à Lisbonne, notamment dans le cadre des processus de Luxembourg et de Cardiff.

Atteindre ces objectifs est un enjeu d'importance pour les systèmes d'éducation et de formation. En particulier, le degré de priorité élevé qui est accordé à l'éducation et à la formation à tous les stades de la vie aura pour corollaire la nécessité d'y consacrer des moyens suffisants.

2.1 OBJECTIF 1:

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DANS L'UNION EUROPÉENNE

Il est essentiel de relever la qualité et le niveau de l'éducation et de la formation si l'on veut renforcer la compétitivité et le dynamisme de l'Europe et permettre à ses citoyens de mieux développer leurs aptitudes et leurs compétences et de réaliser pleinement leur potentiel en tant que personnes, membres de la société et agents économiques. Ceux qui ne sont pas préparés à ces changements courent particulièrement le risque de se voir exclus à l'avenir. On sait en effet que pour les personnes qui ne disposent pas de qualifications adéquates le risque de se retrouver sans emploi est multiplié par quatre. Dès lors, pour prévenir et combattre le chômage et l'exclusion sociale, il faut commencer par améliorer la qualité de l'éducation et de la formation qui sont proposées, y compris dans un cadre professionnel.

2.1.1 Améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs

Moderniser la formation initiale et continue des enseignants et des formateurs, afin que leurs connaissances et leurs qualifications répondent à l'évolution et aux attentes de la société et qu'elles soient adaptées aux besoins des différents groupes auxquels ils s'adressent, tel sera, au cours des dix prochaines années, l'un des défis majeurs pour les systèmes d'éducation et de formation.

Les enseignants et les formateurs jouent un rôle déterminant en ce qui concerne la motivation et la réussite des apprenants. Une formation tournée vers l'avenir est devenue indispensable; la majorité des enseignants ont obtenu leurs diplômes il y a 25 ans ou plus et la mise à jour de leurs compétences n'a pas toujours suivi le rythme du changement. C'est aussi le rôle des enseignants qui a évolué: ils continuent à transmettre des connaissances mais ils sont également, aujourd'hui, des tuteurs chargés de guider les apprenants sur un chemin vers la connaissance qui leur soit propre. La formation devrait permettre aux enseignants et aux formateurs d'encourager leurs élèves, non seulement à acquérir les connaissances théoriques et les compétences professionnelles dont ils ont besoin, mais également à assumer la responsabilité de leur propre éducation et formation et à se doter ainsi des compétences nécessaires dans la société et dans le monde du travail actuels. Enfin, il faut se pencher sur la question du recrutement et du statut des enseignants et formateurs.

2.1.2 Développer les compétences nécessaires dans la société fondée sur la connaissance

Améliorer l'aptitude à la lecture, à l'écriture et au calcul

Faire en sorte que tous les citoyens maîtrisent réellement la lecture, l'écriture et le calcul est une condition *sine qua non* d'une éducation et d'une formation de qualité. Ces aptitudes conditionnent toutes les capacités d'apprentissage ultérieur tout comme elles conditionnent l'aptitude à l'emploi. Certains groupes (par exemple ceux dont la langue maternelle est différente de la langue dans laquelle ils suivent leur éducation ou leur formation) pourraient être particulièrement vulnérables.

Il est faux de considérer la lecture, l'écriture et le calcul comme des compétences que l'on acquiert à l'école une fois pour toutes. Même si ce problème est perçu comme étant principalement lié à l'éducation et à la formation de base, la recherche tend de plus en plus à montrer que ces aptitudes s'affaiblissent si elles ne sont pas entretenues et que, avec le temps, elles peuvent disparaître tout à fait. Dans une société où il est possible d'absorber de plus en plus d'informations sans devoir lire, il faut trouver d'autres moyens pour persuader tout un chacun qu'il est essentiel, tant au niveau personnel qu'au niveau professionnel, de développer ces aptitudes et de les maintenir à des niveaux suffisants.

Actualiser la définition des compétences de base pour la société fondée sur la connaissance

La société attend de l'éducation et de la formation qu'elles permettent à chacun et à chacune d'acquérir les compétences de base nécessaires pour affronter la vie et le travail. Ces compétences englobent non seulement les qualifications professionnelles et techniques mais aussi les compétences sociales et personnelles, y compris une sensibilisation à l'art et à la culture, qui permettent aux individus de travailler ensemble et d'être des citoyens actifs. Le rythme accéléré des mutations de la société et de l'économie, notamment l'avènement des TIC, nous obligent à revoir périodiquement la définition des compétences de base, à l'adapter périodiquement à ces transformations et à veiller à ce que ceux qui ont quitté les filières traditionnelles d'éducation et de formation avant la généralisation de l'enseignement relatif à ces nouvelles compétences aient la possibilité de les acquérir ultérieurement.

Entretenir la capacité à apprendre

Étant données les mutations que connaissent la société et le monde du travail, il apparaît de plus en plus clairement que les compétences professionnelles ne suffisent plus. Dans le cadre professionnel, la complexité de l'organisation du travail, la diversification croissante des tâches qui incombent aux salariés, l'introduction de régimes de travail souples et de formules de travail en équipe entraînent un élargissement constant de l'éventail de compétences utilisées au travail. Parallèlement, la société dans son ensemble est moins uniforme que par le passé, si bien que les aptitudes personnelles (telles que la capacité d'adaptation, la tolérance envers les autres et envers l'autorité, le travail en équipe, la capacité à résoudre des problèmes et à prendre des risques, l'autonomie, etc.) deviennent toujours plus indispensables pour permettre aux personnes de vivre ensemble dans un esprit de tolérance et de respect mutuel. La plus importante de ces aptitudes est la capacité à apprendre, ce qui implique que l'on soit capable de rester curieux et de s'intéresser aux innovations et aux compétences nouvelles. Sans cette capacité, il ne peut y avoir d'éducation et de formation tout au long de la vie. Toutefois, nombre d'enseignants estiment que cette capacité est difficile à stimuler; la développer devrait dès lors constituer une priorité de la formation des enseignants et de la recherche pédagogique au cours des prochaines années.

2.1.3 Permettre à tous d'avoir accès aux TIC

L'essor de l'utilisation des TIC dans la société a bouleversé les méthodes de travail dans les écoles, les institutions de formation et autres centres d'éducation et de formation, tout comme il a transformé la manière de travailler de très nombreuses personnes en Europe. Les TIC sont également devenues un élément important dans le contexte des environnements ouverts d'éducation et de formation et de l'enseignement à distance. Pour ce qui concerne les systèmes d'éducation et de formation, la capacité à s'adapter à l'évolution rapide et la nécessité de demeurer compétitif continueront à jouer un rôle important. En outre, il faudra que chacun et chacune fasse preuve de suffisamment de souplesse pour acquérir des compétences dans le domaine des TIC tout au long de sa vie. Le résultat dépendra de facteurs tels que la souplesse des organisations, la disponibilité de moyens financiers suffisants et, en particulier, de l'attention qu'il convient d'accorder en permanence aux éléments ci-après.

Équiper les écoles et les centres d'éducation et de formation

Sur ce point, Lisbonne a fixé comme objectif que les États membres fassent en sorte que toutes les écoles de l'Union disposent d'un accès à l'Internet et de ressources multimédias d'ici à la fin de 2001. Cet objectif est sur le point d'être atteint grâce aux efforts considérables consentis au niveau national, parfois avec l'aide des fonds structurels de l'UE. Il s'agit désormais de faire en sorte qu'à l'avenir, les écoles et les centres d'éducation et de formation disposent en suffisance d'équipements, de ressources multimédias et de logiciels de haute qualité pour l'éducation et la formation, ainsi que de connexions à grande vitesse pour permettre aux apprenants de tirer un réel avantage des ressources disponibles et des possibilités d'interactivité qu'offre l'Internet.

Faire participer les enseignants et les formateurs

À cet égard aussi, Lisbonne a défini un objectif précis, à savoir faire en sorte qu'un nombre suffisant d'enseignants soient à même d'utiliser l'Internet et les ressources multimédias d'ici à la fin de 2002. Tous les États membres reconnaissent qu'il faut veiller à bien former les enseignants. Cet aspect revêt peut-être une importance plus grande encore à l'heure actuelle, étant donné que, du point de vue pédagogique, de nouvelles questions se posent quant à la manière d'encourager tout un chacun à acquérir des compétences spécifiques pour pouvoir utiliser les TIC dans le cadre du processus d'apprentissage, à savoir, par exemple, sélectionner les informations pertinentes, les analyser et les traduire ensuite en connaissances et en aptitudes. En ce qui concerne les enseignants, il ne s'agit pas seulement d'un problème de connexion et de formation; il faut aussi les doter en permanence des compétences nécessaires et de logiciels de haute qualité dûment sélectionnés, afin de leur permettre d'intégrer les TIC dans leur pratique quotidienne.

Utiliser les réseaux et les ressources

L'utilisation de réseaux scolaires s'accroît à un rythme rapide. De nombreux États membres disposent de réseaux spécifiques en matière d'éducation et de formation; par ces canaux, les enseignants reçoivent des formations et du matériel, des moyens et des méthodes sont mis à la disposition des classes pour leur permettre de coopérer entre elles, tant à l'intérieur des écoles qu'avec des classes d'autres écoles, et les apprenants peuvent avoir accès à des matériels en rapport avec les programmes d'études, voire à des applications interactives. En même temps, les ressources multimédias deviennent de plus en plus accessibles et se diversifient du point de vue linguistique, tandis que les écoles et les enseignants s'habituent de plus en plus à les utiliser. Aider et conseiller pour permettre de choisir à bon escient parmi les ressources multimédias sera une priorité pour les enseignants et il faudra prévoir des systèmes de validation et des possibilités d'échanges de bonnes pratiques.

2.1.4 Augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques

L'Europe, si elle veut conserver une position concurrentielle, a besoin d'une réserve suffisante de spécialistes des mathématiques et des sciences.

Dans de nombreux pays, l'intérêt pour les filières d'études mathématiques et scientifiques décline ou n'augmente pas assez rapidement. Cette tendance est visible dans les écoles, où le nombre d'élèves qui optent pour ces matières est inférieur à ce que l'on serait en droit d'attendre, dans l'attitude des jeunes et de leurs parents à l'égard de ces disciplines ainsi que, plus tard, dans le niveau du recrutement dans le secteur de la recherche et dans les professions concernées. Un problème de recrutement des femmes se pose également dans ces domaines. En outre, l'UE doit faire face au grave problème que constitue le départ de chercheurs hautement qualifiés vers d'autres horizons.

La situation actuelle préoccupe déjà les employeurs; il serait nécessaire d'analyser toutes les raisons pour lesquelles nombre de personnes qualifiées pour faire de la recherche dans ces domaines ne les trouvent pas suffisamment attrayants et choisissent de s'engager dans de tout autres carrières.

Plus nous nous engagerons dans la société fondée sur la connaissance, plus il faudra augmenter le niveau général de culture scientifique dans la société. De plus en plus, il est indispensable de disposer de connaissances spécialisées en sciences et en technologies pour pouvoir contribuer au débat public, à la prise de décisions et au travail législatif. Le citoyen doit avoir des connaissances élémentaires en mathématiques et en sciences pour pouvoir saisir les problèmes et faire des choix - même non techniques - en connaissance de cause.

2.1.5 Utiliser les ressources de manière optimale

Dans l'ensemble de l'UE, les écoles et les institutions d'éducation et de formation doivent quotidiennement s'astreindre à utiliser de manière optimale les ressources disponibles, tant humaines que financières. Différents moyens peuvent être mis en œuvre à cet effet, notamment:

Offrir une meilleure garantie de qualité

Les systèmes permettant de garantir la qualité sont un facteur essentiel de l'efficacité d'un système d'éducation et de formation.¹ Il existe des techniques d'évaluation de la qualité, mais tous les pays n'ont pas la même expérience quant à leur utilisation dans le domaine de l'éducation et de la formation. Pour pouvoir en généraliser l'usage, il faut que les personnes concernées consentent un effort de formation. Le recours à ces techniques induit une amélioration de la qualité, non seulement des aspects administratifs de l'éducation et de la formation, mais aussi de l'expérience d'apprentissage proposée.

Garantir une utilisation efficace des ressources

Un investissement accru dans les ressources humaines assorti d'une obligation de résultat plus stricte exige que les besoins soient ciblés avec soin. A cette fin, il faudrait que les autorités compétentes puissent tirer parti de l'expérience acquise dans les États membres qui ont mis au point des systèmes pour évaluer les performances des institutions d'éducation et de formation et les résultats des politiques menées au niveau national.

2.2 OBJECTIF 2:

FACILITER L'ACCÈS DE TOUS AUX SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Tout le monde s'accorde sur le fait que les systèmes d'éducation et de formation doivent s'adapter à un monde où l'éducation et la formation se poursuivent tout au long de la vie. Cela exige des systèmes d'éducation et de formation ouverts à tous et cohérents, qui puissent attirer les jeunes comme les adultes, ainsi qu'une stratégie qui permette de surmonter les barrières qui séparent de longue date les différentes filières traditionnelles de l'éducation et de la formation et les formes d'apprentissage non traditionnelles ou informelles. Offrir un enseignement de base de haute qualité pour tous, et ce dès l'enfance, est la pierre angulaire de cette stratégie. Toutefois, l'évolution démographique, qui fait que la proportion de jeunes dans la société n'a jamais été aussi faible, accroît davantage encore la nécessité d'encourager l'éducation et la formation continues, même pour les plus âgés.

2.2.1 Un environnement d'éducation et de formation ouvert

Tous les États membres considèrent à juste titre que le défi le plus marquant pour eux sera de faciliter l'accès de tous à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Tous reconnaissent qu'en raison de l'évolution que connaissent la nature du travail et l'accès à l'information, il est crucial qu'existe une soif permanente d'éducation, de formation et d'information, tant pour les individus que pour la société et l'économie.

¹ Une recommandation du Parlement européen et du Conseil sur l'évaluation de la qualité dans les établissements scolaires est en cours d'adoption et une recommandation du Conseil visant à la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur a été adoptée.

Pour relever ce défi, il faut avant tout reconnaître la nécessité de transformer les méthodes d'éducation et de formation. Pour ce faire, il est nécessaire que ces systèmes, dans toutes leurs composantes, deviennent plus démocratiques et soient plus accueillants à l'égard des apprenants, notamment dans l'enseignement supérieur. Les services d'orientation et de conseil doivent être plus largement accessibles et exploiter davantage les différents moyens d'individualiser les parcours d'éducation et de formation. Il faut concevoir des systèmes d'orientation et d'information souples et les adapter aux conditions locales, dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie. Étendre ainsi le domaine de l'éducation et de la formation soulèvera des questions en ce qui concerne, par exemple, l'adaptation des horaires à la vie familiale, la possibilité de faire garder les enfants pendant les cours, le lieu où cette éducation et cette formation seront dispensées, ainsi que leur coût, ou la reconnaissance de l'éducation et de la formation non traditionnelles et informelles déjà acquises en dehors des systèmes traditionnels. Les TIC et la création d'environnements d'éducation et de formation ouverts sont d'autres moyens possibles pour faciliter l'accès à l'éducation et à la formation.

Selon cette approche, il convient également que l'éducation touche davantage les très jeunes enfants, par la combinaison du jeu et de l'apprentissage, et favorise leur ancrage social pour leur permettre de s'insérer et de progresser dans le processus d'apprentissage plus traditionnel de l'école.

Le mode d'organisation des systèmes d'éducation et de formation peut également en rendre l'accès plus difficile. Ces systèmes sont-ils suffisamment souples? Peut-on y accéder à divers stades, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte? Peut-on passer facilement d'une filière de qualification à une autre? Toutes les filières permettent-elles à l'apprenant d'accéder à l'enseignement supérieur ou à des filières spécialisées d'éducation et de formation? Autant d'aspects qui, indépendamment de la situation personnelle ou des ambitions de chacun, sont susceptibles d'inciter les personnes à poursuivre leur éducation ou leur formation, à quitter le système ou à ne pas y revenir.

Quelles que puissent être les mesures qui seront prises, en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, par chacun des États membres, par les industries, dans les différents secteurs d'activité ou dans le cadre des entreprises, l'essentiel sera d'accroître l'investissement dans les ressources humaines et de prévoir l'affectation de moyens financiers suffisants à cet effet. Pour ce faire, il convient de s'engager résolument dans la voie d'une culture de partage des responsabilités, de concertation entre les partenaires sociaux, de partenariats entre les secteurs public et privé et de mécanismes de cofinancement, aux fins de promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie.

2.2.2 Rendre l'éducation et la formation plus attrayantes

La motivation individuelle à apprendre et la diversité des possibilités d'éducation et de formation sont les facteurs de réussite essentiels d'une politique d'éducation et de formation tout au long de la vie. Cela signifie qu'il faut trouver des moyens pour soutenir les efforts individuels d'éducation et de formation par le biais d'incitants, que ce soit dans le cadre de l'éducation traditionnelle ou dans celui de l'environnement professionnel. Toutefois, nous devons aussi veiller à ce que les jeunes soient encouragés à considérer que poursuivre des études est un choix tout aussi viable que de travailler. Il faudrait également mettre en place des systèmes de validation de l'expérience professionnelle pour aider ceux qui quittent le marché du travail et optent pour la formation.

2.2.3 Promouvoir la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale

Promouvoir la citoyenneté active fait partie du processus d'éducation et de formation. À propos de la citoyenneté active, la question essentielle qui se pose est de savoir si les citoyens participent à tous les aspects de la vie sociale et économique, comment ils y participent, ce qu'ils ont, ce faisant, à gagner ou à perdre, dans quelle mesure cela leur procure un sentiment d'appartenance à la société dans laquelle ils vivent et d'y avoir voix au chapitre. Promouvoir la citoyenneté active et renforcer l'aptitude à l'emploi doivent être considérés comme allant de pair. Dans les deux cas, une personne doit posséder des connaissances et des compétences utiles et actualisées pour participer et contribuer à la vie économique et sociale tout au long de sa vie. À cet égard, il est essentiel de lutter contre l'échec scolaire. De même, il faut faire observer que l'éducation et la formation informelles renforcent également l'aptitude des jeunes à l'emploi et développent leurs connaissances et leurs qualifications.

Puisque les instruments que sont l'éducation et la formation sont entre les mains de la société, ils devraient servir à favoriser l'avènement d'une société répondant à nos souhaits. Il convient donc que les systèmes d'éducation et de formation fassent prendre conscience à tout un chacun que le racisme et l'intolérance n'ont pas leur place dans notre société, que la discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, la religion, la couleur de la peau ou l'origine ethnique, est inacceptable. À mesure que l'éducation et la formation acquièrent plus d'importance dans une société fondée sur la connaissance, à laquelle tout un chacun est de plus en plus appelé à participer de manière active, les possibilités d'accès à l'éducation et à la formation doivent s'ouvrir davantage. Il est nécessaire, pour promouvoir la citoyenneté active par le biais des systèmes d'éducation et de formation, d'encourager la participation de tous les acteurs concernés.

2.3 OBJECTIF 3:

OUVRIR AU MONDE EXTÉRIEUR LES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Il existe un consensus sur la nécessité d'ouvrir les systèmes d'éducation et de formation à l'influence des autres composantes de la société, aux niveaux local, national et international.

Premièrement, cette ouverture est nécessaire en raison de la mobilité accrue, à la fois professionnelle et géographique, des personnes au cours de leur vie. Deuxièmement, nous avons également besoin que les citoyens possèdent, outre leurs qualifications professionnelles, la capacité de travailler et de communiquer avec les autres au-delà des frontières nationales. C'est là une des manières dont l'Europe s'adapte pour répondre aux défis de la mondialisation de l'économie. Enfin, tous les citoyens devraient acquérir les compétences que requiert une société dont la composante internationale et multiculturelle tend à se développer toujours plus.

En même temps, l'Europe se trouve confrontée au défi qui consiste à rendre ses systèmes d'éducation et de formation plus compétitifs. Chacun veut pouvoir décider où poursuivre sa formation. Des stratégies claires doivent dès lors être mises en œuvre pour rendre les systèmes européens d'éducation et de formation plus attrayants, à la fois pour les Européens et les non-Européens.

Les pays européens devant tous impérativement veiller à la capacité d'adaptation de leur système d'éducation et de formation, il serait bon qu'ils conjuguent leurs efforts. En outre, dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne, la coopération menée avec les pays non-membres de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation devrait être renforcée. Cinq objectifs intermédiaires se dégagent de cette toile de fond.

2.3.1 Renforcer les liens avec le monde du travail et de la recherche et avec la société dans son ensemble

Il est généralement admis que les écoles et les instituts de formation doivent nouer des liens avec le monde du travail. Dans le domaine de la formation, les stages en entreprise sont une bonne manière d'améliorer la capacité d'insertion professionnelle et de découvrir le monde du travail. Les contacts avec les employeurs sont également importants, par exemple pour fournir des indications aux formateurs sur les futurs besoins en matière de qualifications.

Les systèmes d'éducation et de formation sont parfois quelque peu fermés aux influences extérieures. Cela tient en particulier à la taille et au caractère ramifié de ces systèmes, au nombre de personnes qu'ils emploient et qu'ils concernent et à l'importance politique qui leur est accordée. Cependant, la société gagnerait à encourager davantage l'intérêt que le monde extérieur peut manifester à l'égard des systèmes éducatifs et de formation. Ceux-ci devraient examiner ce qu'un tel échange pourrait leur apprendre du point de vue de la motivation des apprenants et de l'ouverture de nouvelles perspectives pour les établissements d'éducation et de formation.

Il est également essentiel pour la compétitivité de l'Europe de considérer davantage les systèmes d'éducation et de formation comme des facteurs d'innovation et de progrès, au niveau national et au niveau européen. Il convient d'encourager la coopération entre les établissements d'éducation, les entreprises, les instituts de recherche et les principaux partenaires du secteur public.

2.3.2 Développer l'esprit d'entreprise

Les conclusions de Lisbonne soulignent la nécessité de renforcer l'esprit d'entreprise dans les sociétés européennes. Elles indiquent la nécessité d'*"instaurer un climat favorable à la création et au développement d'entreprises novatrices"*, ainsi que la nécessité de progresser globalement dans ce domaine en Europe. L'éducation et la formation devraient permettre l'acquisition des compétences nécessaires pour créer et gérer une entreprise.

L'esprit d'entreprise ne se limite pas à l'activité commerciale; c'est aussi un esprit actif et réactif, que la société dans son ensemble se doit de valoriser, et dans lequel elle doit investir. Aussi les établissements d'éducation et de formation devraient-ils stimuler les compétences des apprenants et leur esprit d'entreprise tout au long de leur parcours d'éducation et de formation.

2.3.3 Améliorer l'enseignement des langues étrangères

Il est primordial d'améliorer l'enseignement des langues étrangères si l'on veut que l'Europe exploite son potentiel sur le plan économique, culturel ou social. L'Europe est plurilingue et l'enseignement des langues étrangères se doit de refléter cette réalité, comme c'est d'ailleurs de plus en plus le cas. L'apprentissage des langues étrangères dans le cadre de l'éducation et de la formation est important non seulement pour l'enrichissement culturel de la personne mais aussi parce qu'il contribue à la mobilité et à la compétitivité européenne.

L'apprentissage précoce des langues étrangères peut être un facteur de réussite ultérieure dans ce domaine. Cet enseignement ne se borne pas à enraciner la notion de langue étrangère dans l'esprit de l'enfant à une période de sa vie où il est particulièrement réceptif, il permet également de développer sous de nouvelles formes l'intérêt envers les voisins et les partenaires dans une société. Il faut encourager les nouvelles initiatives dans ce domaine.

Toutefois, les compétences en langues étrangères seront d'autant plus solides qu'elles s'appuieront sur une maîtrise réelle de la langue maternelle. Tant l'apprentissage des langues étrangères que l'acquisition de la langue maternelle, sous forme orale et écrite, doivent être stimulés en tant qu'instruments complémentaires pour mieux préparer les citoyens à faire face aux exigences de la société actuelle.

2.3.4 Accroître la mobilité et les échanges

Depuis une dizaine d'années environ, notamment grâce à l'intérêt suscité par les programmes communautaires d'échanges Socrates, Leonardo et Jeunesse, de nombreux établissements d'éducation et de formation se sont ouverts à la mobilité et aux échanges.

Les échanges offrent à ceux qui y participent une nouvelle perception du monde, une mise en pratique des compétences en langues étrangères, une motivation pour les apprenants, les enseignants et les formateurs, ainsi qu'une possibilité d'instaurer une relation interactive avec le monde. Les échanges internationaux offrent en outre une perspective différente sur le processus d'apprentissage et donnent aux enseignants et aux formateurs la possibilité de partager de bonnes pratiques et des connaissances avec leurs collègues étrangers.

Comme le Conseil européen en a décidé à Nice, où la résolution portant plan d'action pour la mobilité a été approuvée, il est nécessaire aujourd'hui d'accroître et de démocratiser la mobilité et les échanges et d'élargir l'éventail des établissements d'éducation et de formation participant à ces activités. Cela signifie qu'il faut cibler les moyens disponibles vers ceux de ces établissements qui n'y participent pas encore.

2.3.5 Renforcer la coopération européenne

Une politique de l'éducation et de la formation tournée vers l'avenir ne peut plus se concevoir en faisant abstraction de l'évolution en Europe et dans le reste du monde. Il nous faut créer un véritable espace de coopération pour les citoyens et les établissements d'éducation et de formation européens, un espace qui préfigure une Europe sans frontières dans le domaine de l'éducation et de la formation. Cela présuppose une coopération transfrontière accrue, la mise en réseau systématique des établissements d'éducation et de formation, la création de systèmes d'accréditation et une reconnaissance, à grande échelle, des qualifications et des diplômes.

Le Processus de Bologne, qui trouve son origine dans la déclaration sur un espace européen de l'enseignement supérieur, signée par 29 pays en 1999, fournit un exemple d'une telle coopération. La déclaration de Florence sur l'éducation et la formation en Europe, signée par 8 pays, également en 1999, en est un autre.

Il faut promouvoir l'éducation à la démocratie citoyenne au-delà des frontières de l'Union européenne. Une coopération stratégique avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE ainsi qu'avec les pays de l'Europe du sud-est devrait poser les fondements du développement d'une société européenne. En même temps, la coopération européenne devrait prendre en compte, entre autres, les travaux riches d'enseignements et l'expérience des autres organisations internationales qui œuvrent dans le domaine de l'éducation et de la formation, telles que l'UNESCO, l'OCDE et le Conseil de l'Europe.

III. LE ROLE FUTUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DANS LE CADRE DU SUIVI DE LISBONNE

L'avenir de l'Union exige une contribution d'envergure de la part du monde de l'éducation et de la formation. Il exige que les systèmes d'éducation et de formation soient adaptés et conçus pour fournir les compétences et les qualifications dont tout un chacun a besoin dans une société fondée sur la connaissance, pour rendre attrayantes et gratifiantes l'éducation et la formation tout au long de la vie et pour offrir à tous les membres de la société, y compris à ceux qui s'estiment très éloignés du monde de l'éducation et de la formation, les moyens de développer leurs aptitudes et d'en faire le meilleur usage.

Les trois objectifs concrets détaillés dans le présent rapport impliquent un programme de travail considérable, qui fournira suffisamment de travail au Conseil "Éducation" pour les 10 années à venir. Dans sa résolution sur l'élaboration de nouvelles méthodes de travail pour une coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle¹ (ou "ordre du jour suivi"), le Conseil a souligné la nécessité d'une approche cohérente de l'action menée au niveau communautaire et d'un cadre structuré où les discussions et les actions politiques puissent s'inscrire au cours des prochaines années. Cela permettra une meilleure continuité et une plus grande efficacité, ainsi qu'un renforcement de l'impact politique de la coopération communautaire. Si l'on veut que la société fondée sur la connaissance devienne une réalité, il importe que tous les acteurs du processus d'éducation et de formation soient disposés à apprendre. Ainsi, l'apprentissage mutuel entre les États membres, inhérent à la "méthode ouverte de coordination" est un moyen d'améliorer la qualité du service fourni au citoyen.

Au cours de l'année 2001, le Conseil "Éducation" déterminera, en coopération avec la Commission,

- ◆ comment évaluer le degré de réalisation des objectifs concrets;
- ◆ quels travaux concrets il faudra entreprendre, au niveau européen, dans chacun des domaines concernés;
- ◆ quels domaines se prêtent à une évaluation par des pairs, aux échanges de bonnes pratiques et comment mesurer les progrès accomplis au moyen d'un système de "benchmarking";
- ◆ quels domaines nécessiteront l'élaboration d'indicateurs et s'il convient de définir de nouveaux indicateurs ou si ceux qui existent peuvent être utilisés.

¹ Résolution du Conseil, du 17 décembre 1999, concernant "*Vers le troisième millénaire: élaboration de nouvelles méthodes de travail pour une coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle*," JO C 8 du 12.1.2000, p.6.

Les résultats de cet exercice feront l'objet d'un nouveau rapport, que le Conseil "Éducation" soumettra au Conseil européen lors de la réunion de Barcelone, au printemps 2002. Le Conseil "Éducation" a l'intention, par la suite, de faire rapport de manière périodique au Conseil européen sur la mise en œuvre du mandat qu'il a reçu à Lisbonne, afin de contribuer activement à la réalisation des objectifs stratégiques qui y ont été fixés.

Il faudra, parallèlement, se pencher sur la place de l'éducation et la formation dans le cadre des processus de Luxembourg et de Cardiff, de la mise en œuvre de l'agenda social et du rapport de synthèse annuel de la Commission.

Il conviendra également d'examiner comment les résultats des consultations engagées par la Commission sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pourraient être intégrés dans le programme de travail qui résultera du présent rapport.

Le Conseil "Éducation" souligne que les dispositions des articles 149 et 150 s'appliquent à ces domaines et, par conséquent, à tous les travaux menés dans le cadre de la mise en œuvre de la "méthode ouverte de coordination."